



## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le résumé de la demande d'autorisation présenté concernant la modification de l'autorisation N°EAU-AUT-19-1042-M21.2 concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'extension du site agricole à Lellingenhof, Colmar-Berg, est à porter à la connaissance du public.

Colmar-Berg, le 20 mai 2026

La bourgmestre, Pour le collège échevinal,  
la secrétaire communale,

